

Groupe Fujifilm

Code de Conduite Global des Soins de Santé



Les soins de santé sont devenus l'un des secteurs les plus importants au monde, car les gens accordent un grand intérêt à leur santé et au bien-être. Le Groupe Fujifilm, en tant qu'entreprise de soins de santé complets, offre une large gamme de produits et de services dans les domaines de la prévention, du diagnostic et du traitement.

Dans toutes nos activités de soins de santé, nous nous efforçons de promouvoir la santé et la sécurité des patients et de soutenir nos clients conformément aux lois et règlements applicables, en nous fondant sur notre culture d'entreprise ouverte, équitable et transparente, conformément aux principes fondamentaux suivants:

Énoncé de mission du secteur des Soins de santé

1. Dans toutes nos activités, nous accordons la priorité à la santé et à la sécurité des patients.
2. Nous respectons les patients et leurs droits à l'autodétermination, à la dignité et à la confidentialité, ainsi que leurs droits fondamentaux.
3. Nous menons des activités de recherche et de développement avec le plus haut niveau de qualité, de sécurité et d'intégrité.
4. Nous fournissons des informations appropriées et claires concernant nos produits et services, et tenons des livres et des registres précis.
5. Nous veillons à ce que nos interactions avec les fournisseurs de soins de santé soient appropriées et transparentes.

Code de Conduite du Groupe Fujifilm Global Healthcare A dire : Code de Conduite Globale de Santé du Groupe Fujifilm

Dispositions générales

1. Objet

Le présent Code de conduite de Fujifilm Global Healthcare (« Code de conduite ») s'inscrit dans le cadre de la Charte de Comportement d'entreprise et du Code de Conduite du Groupe Fujifilm. Il s'applique à tous les dirigeants et à tous les employés de FUJIFILM Holdings Corporation et de toutes les sociétés de son groupe (chacune étant une « Société », et collectivement, « Fujifilm »), qui participent à la recherche, au développement, à la demande d'approbation, à la fabrication, à la vente, à la fourniture ou au soutien de dispositifs médicaux, de produits pharmaceutiques, de diagnostics in vitro, de produits de médecine régénérative, de produits des sciences de la vie ou de services liés aux soins de santé (collectivement, le « Secteur des soins de santé »). En outre, nous prenons les mesures appropriées pour demander aux parties concernées, y compris les entrepreneurs, les employés détachés, les représentants commerciaux et les partenaires commerciaux associés à la fourniture, à la vente ou au soutien des produits ou services de santé de chaque Société impliquée dans le Secteur des soins de santé, de respecter les normes et exigences du présent Code de Conduite.

2. Procédures d'établissement et de révision

L'établissement et la révision du présent Code de conduite sont décidés par le Comité ESG de FUJIFILM Holdings Corporation. Le Code de conduite et toute révision s'appliquent à chaque Société au moment de l'avis envoyé par FUJIFILM Holdings Corporation.

3. Sanctions et pénalités en cas de violation

Si un dirigeant ou un employé travaillant dans le Secteur des soins de santé enfreint le présent Code de conduite, cette personne peut faire l'objet de mesures disciplinaires ou d'autres conséquences conformément à la réglementation applicable de la Société. Si la violation cause un préjudice à la Société, celle-ci peut prendre des mesures juridiques, y compris demander une indemnisation pour les dommages subis.

4. Signalement des violations et des pratiques inappropriées

Si une résolution ne peut être obtenue même après avoir consulté un supérieur, ou si la consultation d'un supérieur est difficile, les employés et les dirigeants peuvent directement communiquer avec le service de conformité de la Société ou utiliser la ligne d'assistance téléphonique de chaque Société ou la ligne d'assistance téléphonique régionale, sans passer par un supérieur. Pour de plus amples renseignements concernant la ligne d'assistance, veuillez consulter les sites Web et les affiches fournis par Fujifilm, le siège régional et la Société.

1. Relation avec les patients

La santé et la sécurité des patients et des participants à nos activités de recherche sont nos priorités dans chaque processus du Secteur des soins de santé. Nous nous engageons pleinement à respecter les droits des patients et des participants aux recherches à l'autodétermination, à la dignité et à la confidentialité, ainsi que leurs droits fondamentaux.

(1) Recherche et développement

Nous menons la recherche et le développement de nos produits et services de soins de santé avec le plus haut niveau de qualité, de sécurité et d'intégrité. Nous nous conformons aux lois applicables, aux politiques en matière d'éthique, aux normes internationales, y compris aux BPL (bonnes pratiques de laboratoire) et aux BPC (bonnes

pratiques cliniques) et à toute réglementation interne connexe de la Société. Lorsque nous effectuons des expériences sur les animaux qui sont nécessaires à la recherche et au développement, nous traitons les animaux en tenant pleinement compte de l'éthique animale.

(2) Traitement adéquat des données

Nous traitons adéquatement les données obtenues dans le cadre de la recherche et du développement de nos produits et services de santé, et ne tolérons aucune falsification ou manipulation des données. En outre, nous prenons des mesures appropriées pour superviser les entrepreneurs et autres partenaires commerciaux qui peuvent manipuler nos données afin de garantir que les normes et exigences de Fujifilm sont respectées.

(3) Divulgence des résultats des tests

Lorsque nous divulguons les résultats de tests et d'activités de recherche, nous nous assurons que les informations sont exactes, actuelles, impartiales et non trompeuses, quel que soit le résultat obtenu.

(4) Obtention du consentement éclairé

Lorsque nous effectuons des tests et des recherches pour le développement et l'amélioration de nos produits et services de santé, nous communiquons avec les participants aux recherches de manière équitable et transparente et obtenons leur consentement éclairé approprié, comme l'exigent les lois et les normes éthiques applicables.

(5) Protection de la confidentialité

Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger la vie privée et la confidentialité des données personnelles. Nous portons une attention particulière au traitement de tout type de données personnelles sensibles qui nécessitent une protection supplémentaire.

(6) Qualité, sécurité et indications d'emploi des produits et services

La qualité et la sécurité des produits sont notre priorité absolue. Nous prenons toutes les mesures possibles pour garantir la qualité et la sécurité de nos produits et services de santé, et les fournissons de manière uniforme. En outre, nous nous efforçons de prévenir les événements indésirables en affichant et en décrivant de manière précise et compréhensible les informations sur l'utilisation des produits et services de santé. Lorsque cela s'avère nécessaire, nous prenons des mesures correctives et signalons rapidement les événements aux divisions internes, aux filiales et aux autorités de régulation concernées.

(7) Traitement des plaintes

Nous faisons rapidement rapport aux divisions internes et aux sociétés affiliées concernées, nous enquêtons de manière appropriée et prenons toute mesure corrective nécessaire lorsque nous recevons des plaintes concernant des produits et des services de soins de santé. Nous signalons comme il se doit ces plaintes aux autorités réglementaires compétentes, selon les besoins.

(8) Renseignements sur la sécurité

Nous continuons à évaluer nos produits et services de santé en effectuant une gestion et une surveillance de la sécurité après-vente. En outre, nous communiquons rapidement et de manière appropriée les informations relatives à la sécurité de nos produits et services de santé aux divisions internes, aux sociétés affiliées et aux autorités réglementaires compétentes selon les besoins, et nous prenons toute mesure nécessaire.

(9) Collaboration avec les associations de patients

Lorsque nous collaborons avec des associations de patients, nous devons maintenir un sens aigu de l'éthique et respecter l'indépendance des organismes de patients. Nos échanges avec les associations de patients seront clairement documentés, et nos interactions seront transparentes et conformes aux lois applicables, afin de garantir la

confiance du public et de faire comprendre que le soutien de la société contribue aux activités et au développement des associations de patients.

2. Relations avec les fournisseurs de soins de santé

Dans le Secteur des soins de santé, nous sommes tenus d'entretenir des relations appropriées et transparentes avec les fournisseurs de soins de santé et les institutions médicales. Nous leur fournissons des informations pertinentes et répondons de manière éthique et de bonne foi, en évitant tout acte ayant un effet inapproprié.

(1) Divulgence d'informations exactes

Nous fournissons aux prestataires de soins de santé des informations appropriées et exactes sur nos produits et services de soins de santé.

(2) Respect de la réglementation sur les indications d'emploi et la publicité

Nous fournissons une description complète et adéquate de nos indications d'emploi ainsi que des avantages et risques associés à nos produits de soins de santé dans notre publicité et notre étiquetage promotionnel, y compris l'utilisation appropriée de nos produits et services telle qu'approuvée par les organismes d'approbation requis. Nous respectons toutes les réglementations applicables à la commercialisation et à la publicité de nos produits et services de soins de santé et nous nous efforçons de veiller à ce que des informations claires et exactes soient fournies dans nos documents de marketing et de publicité.

(3) Conformité aux règlements anticorruption

Lorsque nous interagissons avec des fournisseurs de soins de santé domestiques et étrangers, nous nous conformons aux réglementations anticorruption et aux lois sur la concurrence de chaque pays et région, y compris celles qui interdisent les sollicitations

inappropriées, notamment l'offre ou la fourniture d'un avantage économique, dans le but d'influencer les décisions concernant l'achat ou l'utilisation de produits et services de soins de santé, ainsi qu'aux politiques et directives internes de la Société.

(4) Assurer la transparence

Nous sommes attentifs à tout conflit d'intérêts lorsque nous apportons un soutien et des avantages aux fournisseurs de soins de santé. Nous nous conformons aux réglementations en matière de divulgation et de transparence dans les pays et les régions qui cherchent à enregistrer et à communiquer ces informations, ainsi qu'aux réglementations en matière de divulgation qui sont considérées comme des normes industrielles, et nous effectuons les publications appropriées conformément aux lois et aux règlements internes applicables.

(5) Sous-traitance et activités de recherche et de développement en partenariat

Nous procédons à une sélection appropriée lorsque nous sous-traitons des tâches essentielles, telles que des consultations à des professionnels de la santé et lorsque nous menons des activités de recherche et de développement en partenariat avec des fournisseurs de soins de santé. En outre, nous décrivons par écrit le contenu des activités et nous déterminons à l'avance les honoraires dus pour les services, en fonction des tâches requises et des services à fournir par les fournisseurs de soins de santé ainsi que de la juste valeur marchande du temps des fournisseurs de soins de santé. Nous ne sollicitons ni n'exigeons de manière abusive l'achat de produits ou de services du Groupe Fujifilm en échange d'un engagement avec un fournisseur de soins de santé, et nous ne nous engageons pas avec des professionnels de santé pour récompenser des achats antérieurs ou pour inciter à de futurs achats de nos produits.

(6) Évaluations et tests de produits, commentaires et soutien technique

Nous collaborons avec les fournisseurs de soins de santé appropriés et concluons des accords écrits avec ces professionnels avant des évaluations de produits, des tests et des commentaires sur les produits et services de soins de santé. Nous nous conformons

aux lois et règlements en vigueur lorsque nous fournissons une assistance technique pour les produits et services de santé dans le domaine clinique et dans le cadre de la formation des fournisseurs de soins de santé.

(7) Cadeaux et marques d'hospitalité

Nous nous conformons aux lois de lutte contre la corruption ainsi qu'à nos règlements internes relatifs à l'offre de cadeaux et de marques d'hospitalité aux fournisseurs de soins de santé. En particulier, nous nous assurons que les cadeaux et les marques d'hospitalité sont de nature limitée, afin que les fournisseurs de soins de santé ne soient pas influencés de manière inappropriée lorsqu'ils prennent des décisions concernant les occasions de collaborer avec la Société ou de la soutenir, ou d'acheter des produits et des services de soins de santé à la Société.

(8) Dons, subventions et parrainage

Nous faisons des dons et accordons des subventions aux institutions médicales et aux organisations externes uniquement en conformité avec les lois et règlements applicables, et de manière appropriée et équitable. Ces décisions sont prises indépendamment de toute activité de vente passée ou future. En outre, nous veillons à ce que l'objectif et le contenu de tout financement soient consignés par écrit.

3. Relations avec les partenaires commerciaux

Dans toutes nos activités commerciales, nous nous efforçons de faire en sorte que les relations avec nos partenaires commerciaux soient conformes à notre culture d'entreprise ouverte, équitable et transparente. Nous ne posons aucun acte susceptible de faire naître un doute sur des relations déloyales.

(1) Pratique commerciale loyale

Nous nous conformons aux lois applicables, aux normes industrielles et aux règlements internes connexes lorsque nous interagissons avec des partenaires commerciaux, par exemple lorsque nous accordons des remises ou des rabais sur des produits et services de soins de santé.

(2) Activités de marketing

Dans toutes nos activités de marketing et de promotion, nous respectons les lois, les normes industrielles et les règlements internes en vigueur.

(3) Fournisseurs, distributeurs et autres tiers

Lorsque nous collaborons avec des tiers, y compris des fournisseurs et des distributeurs, nous nous efforçons de respecter les normes éthiques et commerciales les plus élevées et de les soumettre aux mêmes normes que celles auxquelles nous sommes soumis, y compris les exigences de qualité. Nous attendons de nos fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux qu'ils mènent leurs activités en conformité avec les lois et règlements internes applicables et nous attendons d'eux qu'ils maintiennent ces normes dans toute leur chaîne d'approvisionnement. Nous considérons que le respect de nos normes est essentiel lors du choix de nouveaux partenaires commerciaux ou de la poursuite de nos relations avec des partenaires existants.

(4) Contrôles commerciaux

Nous adhérons aux réglementations et aux sanctions applicables en matière de contrôle du commerce et appliquons des processus internes conçus pour empêcher l'utilisation de nos produits de soins de santé de manière inappropriée. Nous refusons toute affaire qui comporte un risque d'utilisation abusive de nos produits de santé, par exemple pour des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou toute autre activité inappropriée. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent rigoureusement ces mêmes engagements.

4. Relations avec les fonctionnaires, les organismes gouvernementaux, les autorités de réglementation et les politiciens

Nous nous efforçons de créer des relations appropriées et transparentes avec les fonctionnaires, les organismes gouvernementaux et les autorités de réglementation. Nous nous assurons que tous les fonds fournis aux politiciens, aux partis politiques, aux organisations politiques ou à d'autres partis sont fournis conformément aux lois et aux règlements internes applicables.

(1) Relations avec les fonctionnaires

Nous traitons les fonctionnaires de manière appropriée et n'agissons pas contre les lois et règlements qui leur sont applicables ni contre les règlements de l'organisme auquel ils appartiennent.

(2) Approbations

Nous obtenons les autorisations nécessaires auprès des autorités de réglementation et d'autres organismes d'approbation avant de fabriquer et de vendre des produits de santé et de fournir des services. Nous nous conformons aux lois et aux règlements internes applicables, et nous maintenons l'exactitude et la pertinence des documents et données utilisés lors de la demande d'approbation. Nous ne tolérons aucune falsification ou manipulation des documents et des données, et nous supervisons étroitement les entrepreneurs mandatés par la Société.

Date de publication : 1^{er} juillet 2020

Date révisée : 22 janvier 2024